

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 6 juillet 2022**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) Mme GINDRE.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Délibération n° : 37-2022**

**Objet : Convention cadre IRTESS**

L'Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social (IRTESS) est une association régie par la loi 1901, qui réunit les principaux acteurs et organismes publics ou privés œuvrant ou ayant des intérêts dans le secteur social en Bourgogne.

L'association a notamment pour objet :

- de promouvoir, en lien avec les politiques publiques, la formation et le perfectionnement des acteurs notamment des champs éducatif, sanitaire et social dans une perspective de développement des personnes, de solidarité active et de participation à la lutte contre les exclusions en lien avec les besoins des secteurs professionnels et adaptés aux évolutions économiques et sociales ;
- de développer avec les différents partenaires :
  - la recherche et l'innovation sociale ;
  - l'information, des activités de conseil, l'animation notamment des milieux professionnels de l'intervention sociale et de la santé et celle des territoires.

L'IRTESS relève des dispositions des articles 451-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, à ce titre, il participe au service public de la formation et assure la formation des travailleurs sociaux tout au long de leur parcours professionnel.

Il dispense des formations adaptées aux évolutions de la société et développe des partenariats avec les employeurs et professionnels du secteur. Il assure une mission d'information, d'animation du territoire sur les questions sociales et médico-sociales et développe des études et recherches en partenariat avec les différentes institutions.

L'institut est agréé par la Région Bourgogne Franche-Comté pour les formations initiales qu'il dispense.

Dijon Métropole, la Ville de Dijon et le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon participent depuis de nombreuses années et de manière active, à la formation des travailleurs sociaux tant en accueillant des stagiaires qu'en participant aux activités pédagogiques et institutionnelles de l'IRTESS.

Afin de consolider leurs coopérations, il est proposé un partenariat qui garantira et renforcera le rôle complémentaire de Dijon Métropole, de la Ville de Dijon, du Centre Communal d'action sociale et de l'IRTESS, au profit des professionnels des secteurs social/médico-social et de l'évolution des pratiques professionnelles.

Ce partenariat s'inscrira dans une convention cadre qui fixera les modalités de fonctionnement partagées par les 3 collectivités autour des 4 axes suivants :

- l'accueil des stagiaires par le CCAS, la Ville de Dijon et Dijon Métropole en tant que sites qualifiants ;
- la participation aux activités pédagogiques ;
- la participation aux instances institutionnelles de l'IRTESS ;
- l'accès au Centre de ressources documentaires (Cerdim).

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent la convention cadre de partenariat entre Dijon Métropole, la Ville, le CCAS de Dijon et l'Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Interventions sociales : 1